

Concours National d'accès à la formation de 3^{ème} cycle (Doctorat 2017/2018)

- Vu le décret exécutif n°09-252 du 10 août 2009, portant création de l'école nationale supérieure des mines et de la métallurgie,
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 19 août 2008, portant régime en vue de l'obtention du diplôme de Master et du diplôme de Doctorat,
- Vu l'arrêté n°329 du 05 mai 2014, modifiant et complétant l'arrêté n°191, du 16 juillet 2012 fixant l'organisation de la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du diplôme de Doctorat,
- Vu l'arrêté n°333 du 12 juillet 2015, portant habilitation à la formation de troisième cycle du diplôme de Doctorat et fixant le nombre de poste ouvert au titre de l'année universitaire 2015-2016,
- Vu l'arrêté n°834 du 27 juillet 2017, portant la reconduction de la formation de troisième cycle du diplôme de Doctorat et fixant le nombre de postes ouverts au titre de l'année universitaire 2017-2018.

L'Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie à Annaba, organise un concours d'accès à la formation de 3^{ème} cycle. Le concours d'accès est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de Master, ou d'un diplôme reconnu équivalent, en adéquation avec les spécialités de Master demandées par chaque formation doctorale.

Les formations doctorales ouvertes au titre de l'année 2017-2018, ainsi que toutes les informations nécessaires sont portées dans le tableau ci-dessous.

Département	Intitulé	Matière du concours (durée)	Coef.	Masters ouvrant droit	Nombre de poste
Sciences et Génie des Matériaux	Sciences et Génie des Matériaux	Physique des Matériaux (01h30) De 13h00 à 14h30	01	-Ingénierie des Surfaces -Ingénierie des Matériaux et des Surfaces	03
		Méthodes de caractérisation des matériaux (02h00) De 15h00 à 17h00	03	-Métallurgie et Génie des Matériaux -Physique des Matériaux -Mécanique option Matériaux	
Génie Minier	Contrôle des terrains	Exploitation Minière (01h30) De 13h00 à 14h30	01	-Contrôle des Terrains Avancé -Exploitation des Mines	03
		Contrôle de terrains (02h00) De 15h00 à 17h00	03	-Valorisation des Minerais -Construction des Mines	

Dossier de candidature : doit comporter les pièces suivantes ;

- 1- Une demande manuscrite de candidature avec les coordonnées du candidat (Mobile, Adresse domicile, adresse électronique).

- 2- Une copie de tous les diplômes des 1^{er} et 2^{ème} cycles universitaires, Licence et Master pour les étudiants du système LMD, et des diplômes d'Ingénieur et de Master pour les Ingénieurs des Ecoles.
- 3- Les copies des relevés de notes des 1^{er} et 2^{ème} cycles.
- 4- Les attestations de classement des 1^{er} et 2^{ème} cycles.
- 5- Une copie de l'annexe du diplôme de Master.
- 6- Une autorisation de l'employeur pour les candidats salariés.

Dépôt de dossier : Les dossiers de candidature doivent être déposés au niveau de la Sous-Direction de la Post-Graduation et de la Recherche Scientifique de l'école, ou envoyés par voie postale à l'adresse suivante :

**Ecole Nationale Supérieure des Mines et Métallurgie
Sous-Direction de la Post-Graduation et de la Recherche Scientifique
Sidi Amar Chaiba (Ex. CEFOS) BP N°233 RP Annaba 23000**

Le dernier délai pour le dépôt des dossiers est fixé jusqu'au 12/10/2017

Tout dossier incomplet ou hors délai sera automatiquement rejeté.

Les candidats retenus après étude des dossiers seront convoqués pour passer les épreuves écrites par voie d'affichage sur le site de l'établissement et recevront une convocation écrite par courrier et par mail.

A ce titre, ils sont invités à consulter régulièrement le site de l'Ecole :

<http://www.ensmm-annaba.dz>

Les candidats retenus pour le concours doivent se présenter munis d'une pièce d'identité le jour

des épreuves écrites qui se dérouleront le 23/10/2017